

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
29 juin 2019 à 20 h 30
Convocation du 21 juin 2019

Présents :

M. BARAT Raynald, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, M. MATHIEU Régis, M. SAUVAGE Patrick, Mme TONNETTE Pascale

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme DAUCHELLE Aurore

Excusé(s) :

M. DEMOUGIN Laurent, M. HAUWY Mickael

Secrétaire de séance : M. SAUVAGE Patrick

Président de séance : M. MATHIEU Régis

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

1 - Convention pour l'utilisation d'un broyeur de végétaux mobile avec la CC2T

La CC2T a acheté un broyeur de végétaux mobile qui va être mis à disposition des communes membres.

Pour que ce prêt puisse être effectif, il est nécessaire de signer une convention fixant les conditions d'emprunt et d'utilisation du broyeur de végétaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents afférents

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Dénonciation de la convention avec le conseil départemental suite à l'arrêt du transport scolaire méridien

Le Maire explique que la commune a signé une convention avec le conseil départemental en septembre 2015 pour mettre en place le transport méridien.

Cependant, au vu de la baisse de fréquentation du bus méridien et du coût pour les familles et la commune, le conseil municipal a décidé de supprimer le transport méridien à compter de la rentrée 2019 - 2020.

Il convient donc de dénoncer la convention liant la commune au conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- AUTORISE le Maire à dénoncer la convention signée avec le conseil départemental pour assurer le transport scolaire méridien.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Tarif cantine pour les enfants allergiques

Monsieur le Maire explique que des enfants allergiques fréquentent la restauration scolaire sans pouvoir y prendre leur repas. Le repas est fourni par les parents suite à la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Il y a donc lieu d'adapter les tarifs.

La prestation facturée sera calculée sur le temps et le coût de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, :

- FIXE, pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas suite à la mise en place d'un PAI, le tarif du périscolaire méridien au temps de garderie multiplié par le coût horaire en vigueur pour la garderie.

Ex : 2h * 2,50€, soit 5€ à compter de septembre 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Tarif de la cantine pour les enfants malades n'ayant pas pu prévenir à l'avance

Suite à la convention signée avec le SMGT, fournisseur des repas, le nombre de ceux-ci doit être communiqué pour 72 heures. Lorsqu'un enfant est malade et que le repas n'a pu être décommandé, il est facturé à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE de facturer le prix du repas au prix coûtant pour la commune pour les enfants malades dont le repas n'aura pu être décommandé.

Ex : Pour 2019, le coût est de 3,86 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Prise en charge à la garderie des enfants scolarisés à Jaillon ayant des frères et soeurs scolarisés à Villey-Saint-Etienne

Délibération devenue sans objet suite à la modification des horaires de l'école.

Retirée

6 - Motion contre la décision du Conseil supérieur des programmes de l'éducation nationale de ne plus enseigner la bataille de Verdun

Le conseil supérieur des programmes a décidé que la bataille de Verdun ne serait plus enseignée aux lycéens dès la rentrée 2019.

"C'est une faute contre l'Esprit" écrit Jean ROTTNER, Président du Grand Est.

CONSEIL MUNICIPAL DE JAILLON

Verdun n'est pas un simple événement historique mais un lieu de mémoire qui symbolise tout à la fois les déchirements Franco-Allemands et la réconciliation de nos deux nations.

Ne plus enseigner Verdun serait laisser supposer qu'il y ait une hiérarchie entre les batailles.

Ne plus enseigner Verdun serait nier ce qui nous permet de dire que toutes ces vies sacrifiées ne l'auront pas été pour rien.

Ne plus enseigner Verdun serait nier le nombre de morts et de victimes (700 000).

Ne plus enseigner Verdun serait nier l'absolue folie qui a conduit deux puissances à s'affronter sans vraiment de logique rationnelle, si ce n'est d'anéantir l'autre

Ne plus enseigner Verdun serait nier son statut de capitale de la paix et nier la véritable portée européenne de ce lieu de mémoire.

Enseigner Verdun c'est parler de l'amitié Franco-allemande qui aujourd'hui supplante la violence de la bataille incarnée par la poignée de mains historique entre François MITTERRAND et Helmut KOHL

Enseigner Verdun c'est parler de toutes les batailles, de toutes les guerres et de leur indescriptible violence.

Pour nos soldats morts pour leur patrie nous n'avons pas le droit de les trahir en ne permettant pas à nos jeunes générations de savoir à qui ils doivent leur liberté.

Verdun appartient à la mémoire collective de la France et de l'Europe.

Considérant que pour tout cela le conseil municipal de Jaillons'oppose fermement à cette décision .

Le CONSEIL MUNICIPAL de JAILLON appelle à la réintégration dans les programmes scolaires de l'enseignement de la Bataille de Verdun.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Budget général : Approbation du compte administratif 2018

Suite à la remarque de la préfecture, sur le manque de quorum lors du vote du compte administratif de la commune, il est nécessaire de présenter à nouveau l'approbation du compte administratif. Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2018	222 763,37 €
Recettes de fonctionnement 2018	289 651,46 €
Résultat de l'exercice 2018	66 888,09 €
Part affectée à l'investissement 2018	19 127,39 €
Résultat reporté 2017	171 835,19 €
Résultat de clôture 2018	238 327,28 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2018	72 483,52 €
Recettes d'investissement 2018	25 260,16 €
Résultat de l'exercice 2018	- 47 223,36 €
Résultat reporté 2017	- 18 731,39 €
Résultat de clôture 2018	- 65 954,75 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MATHIEU Régis

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Eau : Approbation du compte administratif 2018

Suite à la remarque de la préfecture, sur le manque de quorum lors du vote du compte administratif de la commune, il est nécessaire de présenter à nouveau l'approbation du compte administratif. Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2018	47 233,68 €
Recettes d'exploitation 2018	48 574,77 €
Résultat de l'exercice 2018	1 341,09 €
Part affectée à l'investissement en 2018	0 €
Résultat reporté 2017	18 534,95 €
Résultat de clôture 2018	19 876,04 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2018	4 431,12 €
Recettes d'investissement 2018	11 946,88 €
Résultat de l'exercice 2018	7 515,76 €
Résultat reporté 2017	44 958,62 €
Résultat de clôture 2018	52 474,38 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. MATHIEU Régis

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Modification des horaires de l'école

Monsieur le Maire explique que le bus méridien est supprimé à compter de la rentrée 2019 - 2020 suite à une baisse de fréquentation constante.

Les horaires de l'école doivent donc être adaptés pour que les parents, ayant des enfants scolarisés à Jaillon et à Villey-Saint-Etienne (maternelle) puissent gérer les allers et retours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- FIXE les nouveaux horaires de l'école de la manière suivante :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h50 à 16h30.

Ce nouvel emploi du temps s'appliquera à compter de la rentrée 2019 - 2020.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Compte-rendu des décisions

Les deux virements de crédit concernent le paiement des annonces passées dans l'Est républicain pour le marché "Eclairage public".

Virement de crédit n°1 : 396,05

Virement de crédit n°2 : 413,52

Montant passant du compte Dépenses imprévues vers le compte Insertion

11 - Questions diverses

- Déchets verts : La CC2T va mettre à son budget la construction d'un dépôt déchets verts aux normes sur la commune de Jaillon. La commune doit proposer un lieu possible de construction. A ce jour 2 possibilités sont offertes :
 - Une sur l'Ex carrière « Becker » située sur la route d'Avrainville
 - L'autre aux alentours du terrain de footCes deux possibilités seront examinées par la CC2T
- Prêt tables de la salle des fêtes : Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas prêter ou louer les tables et les chaises de la salle polyvalente.
- FPIC (Fond de Péréquation Inter Communal) : Pour la dernière année, la CC2T prend en charge la partie communale.
- La commune a procédé aux contrôles électriques obligatoires et fait établir un devis pour mises aux normes. Elle a fait la même chose pour les équipements GAZ de la commune (Chaudières de la salle des fêtes, des écoles et de la mairie + celles des vestiaires du foot)
- La commune met en vente un ordinateur avec écran au prix de 50,00 €. Les personnes intéressées peuvent faire une offre écrite à la commune, l'offre la plus haute sera retenue, en cas d'égalité, la première déposée en mairie sera retenue.

Fait à JAILLON
Le Maire,

